

Beaumont, le 2 mai 2016

**L’Inspecteur de l’Education Nationale**

**A**

Mesdames et Messieurs les enseignants de CM2.

S/C de Mesdames, Messieurs, les Directeurs.

**NOTE PEDAGOGIQUE N° 5/15-16**

commissions de liaison CM2/6ème dite « d’élaboration »

»

## Inspection de l’Education Nationale

**Circonscription de la Haute Vallée de l’Oise**

**16 rue Nationale**

**95260 Beaumont sur Oise**

Tél. :

01 30 83 45 47

Fax :

01 39 37 91 07

Mel. :

0952021f[@ac-versailles.fr](mailto:0952016a@ac-versailles.fr)

**Objet :** commissions de liaison dite « d’élaboration »

**Réf :** circulaire départementale en date du 5 mars 2012

**Copie** : Mesdames et Messieurs les Principaux et leurs adjoints

**PJ**: - Fiche individuelle élève entrant en 6ème

- PPRE passerelle

**Documents à apporter :**

-fiche individuelle élève entrant en 6ème, à compléter pour chacun des élèves actuellement en CM2 (P.J.)

-livrets scolaires / livrets personnels de compétences et le cas échéant dossiers de suivi de parcours scolaire, selon les élèves.

-pour les élèves avec PPRE passerelles : document « PPRE passerelle » complété partiellement partie **1 « repérage et élaboration du premier diagnostic »**

La réunion de la commission de liaison dite « d’élaboration » se tiendra dans le collège de votre secteur, selon le planning suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| Collège | Date et Horaires |
| Pierre et Marie Curie L’Isle Adam |  |
| Cécile Sorel Mériel |  |
| Georges Brassens Persan | 20 juin 2016 à 15h |
| Jacques Monod Beaumont |  |
| Les Coutures Parmain |  |
| Pierre Perret Bernes | 17 juin 2016 à 15h |
| Georges Brassens Taverny |  |

Au cours de cette réunion rassemblant les chefs d’établissement et vos collègues du second degré, deux temps seront envisagés :

-un premier permettra à chacun des enseignants de CM2 de présenter sa classe, le profil des élèves (à l’appui des résultats des évaluations de l’année référées au socle commun)

-un second temps permettra de détailler la situation des élèves n’ayant pas validé le palier 2 du socle commun pour lesquels sera élaboré un PPRE Passerelle.

**Avant cette réunion au collège, vous aurez déjà complété la partie 1 « repérage et élaboration du premier diagnostic » de chacun des PPRE passerelles lors de la commission dite de « préparation », dans le cadre des conseils de cycle 3.**

Il s’agira lors de cette commission de liaison de s’appuyer sur votre premier diagnostic pour échanger avec les collègues du collège et établir un « diagnostic commun après validation du LPC » **partie 2** du document.

Le projet personnalisé de réussite éducative devra ensuite être présenté aux parents par vous-mêmes enseignants de CM2, en leur faisant signer ce document.

Vous rapportez ce document PPRE signé des parents, au collège, lors de la « commission dite de « finalisation » en septembre/octobre.

Je sais que votre engagement dans cette continuité est exemplaire

Je vous en remercie et vous prie de croire à l’assurance de mes sentiments cordiaux

Richard Rivière

Inspecteur de l’Education Nationale